Image not found or type unknown

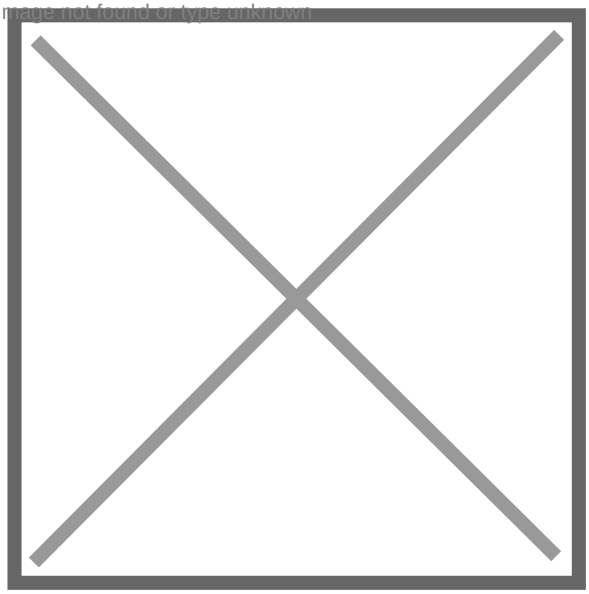

émancipation d'un adulte

Par **david131038**, le **16/10/2015** à **14:25**

bonjour,
je m'adresse à vous car je veux savoir s'il existe une procédure pour me détacher complètement de mon géniteur. je souhaite renoncer à toutes choses provenant de cette personne. par la suite, et je pense que cela ne sera pas facile, je veux perdre son nom et prendre celui de ma mère décédée en mai dernier. merci de votre réponse

Par **ravenhs**, le **29/10/2015** à **22:15**

Bonsoir,

[citation]je m'adresse à vous car je veux savoir s'il existe une procédure pour me détacher complètement de mon géniteur.[/citation]

Non.

[citation]je souhaite renoncer à toutes choses provenant de cette personne. [/citation]

Vous pourrez le faire quand il décédera et que vous serez appelé à sa succession. A ce moment là vous pourrez refuser la succession. Vous ne pouvez pas le faire par anticipation.

[citation] je veux perdre son nom et prendre celui de ma mère décédée en mai dernier.[/citation]

Il faut en faire la demande auprès du Garde des Sceaux.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés